

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Révision des tarifs 2019-2020 des établissements artistiques
(Ecole de musique et école des beaux-arts).

BAYEUX			HORS BAYEUX		
Inscription 1^{er} enfant ou adulte ou tranche haute (+ de 600 €) Formation musicale, formation instrumentale ou Beaux arts	150 €	75 €	Inscription 1^{er} enfant ou adulte Formation musicale, formation instrumentale ou Beaux arts	244 €	Paiement en 2 fois 122 €
Tarif réduit pour 2^{ème} inscription enfant ou tranche moyenne (entre 300 € et 599 €) Formation musicale, formation instrumentale, éveil ou Beaux arts	122 €	61 €	Tarif réduit pour 2^{ème} et 3^{ème} enfant dans le même établissement Formation musicale, formation instrumentale, Eveil ou Beaux arts	222 €	111 €
Tarif réduit pour 3^{ème} inscription ou tranche basse (- 299 €) Formation musicale, formation instrumentale, chant choral, jardin musical ou Beaux arts	68 €	34 €	Chant choral, jardin musical	124 €	62 €
Tarif spécial stage	31 €		Tarif spécial stage	36 €	
Préparation au bac	36 €				

Le quotient familial est appliqué à la 1^{ère} inscription, les suivantes bénéficient du quotient inférieur jusqu'à la gratuité pour les élèves de Bayeux.

L'inscription est gratuite pour les hors Bayeux à partir du 4^{ème} enfant.

Seuls les jeunes de Bayeux peuvent bénéficier du "pass jeune Bayeux" qui leur permet de panacher les inscriptions dans les 2 établissements.

La possibilité est donnée de payer :

- en 2 fois pour les élèves des BA ou pour les élèves de l'EMMB inscrits soit en Formation Musicale soit en Formation Instrumentale.

- en 4 fois pour les élèves de l'EMMB inscrits en Formation Musicale et en Formation Instrumentale.

- d'utiliser les atouts Normandie « volet loisirs » pour les 15-25 ans.

Echéancier des cotisations :

- 1^{er} versement : à la réinscription (pour les anciens élèves)

ou au plus tard le 30 septembre 2019 pour les nouveaux élèves.

- 2^{ème} versement au plus tard le 31 octobre 2019

- 3^{ème} versement au plus tard le 30 novembre 2019

- 4^{ème} versement au plus tard le 31 décembre 2019